

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES DÉCHETS ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

ÉDITION 2020

ANNÉE 2018

REPÈRES CHIFFRÉS 2018

FLUX DE MATIÈRES, PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS EN NOUVELLE-AQUITAINE



L'ESSENTIEL

- Entre 21 et 22 millions de tonnes de déchets sont produites en Nouvelle-Aquitaine.
- Le secteur de la gestion et du recyclage des déchets emploie un peu plus de 13 000 salariés en 2018 en région.
- La production de déchets non dangereux non inertes des activités économiques de la région (hors déchets des activités agricoles et sylvicoles) est estimée pour 2018 entre 3 198 000 tonnes et 3 365 000 tonnes, soit environ 4% de plus qu'en 2017.
- 675 kg/hab.an de déchets ménagers et assimilés ont été collectés en 2018 en Nouvelle-Aquitaine, en hausse depuis 2015 (648 kg/hab.an).
- 55,5% des flux de déchets ménagers et assimilés non dangereux non inertes sont valorisés sous forme matière et organique en région en 2018, contre 54,5% en 2015. L'objectif à horizon 2025 de la LTECV* et du PRPGD* (55%) est donc atteint.

* Pour les acronymes, se référer au lexique en fin de document

SOMMAIRE

DÉCHETS PRODUITS EN NOUVELLE-AQUITAINE : ENTRE 21 ET 22 MILLIONS DE TONNES

PLUS DE 13 000 EMPLOIS EN RÉGION DANS LE SECTEUR DES DÉCHETS ET DU RECYCLAGE

SUIVI DES TERRITOIRES ENGAGÉS (PLPDMA*, CODEC*, DÉMARCHES EIT*)

DÉCHETS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : PRÈS DE 7 MILLIONS DE TONNES PRODUITES

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : 3,99 MILLIONS DE TONNES COLLECTÉES

TRAITEMENT DES DÉCHETS NON DANGEREUX

FOCUS SUR LES COMBUSTIBLES SOLIDES DE RÉCUPÉRATION

FOCUS SUR LES DÉCHETS DE BOIS B

PRODUCTION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DANGEREUX

LEXIQUE

AUTRES PUBLICATIONS

Cette synthèse fait suite au premier état des lieux des enjeux régionaux en matière d'économie circulaire, de prévention et de gestion des déchets, réalisé pour l'année 2015 par l'AREC. Il présente un état des lieux à 2018 pour les filières dont les données sont disponibles à date : déchets des ménages, déchets des activités économiques, déchets dangereux, installations de gestion des déchets non dangereux ainsi que 2 focus sur les CSR* et le Bois B.

Retrouvez toutes les données sur le site de datavisualisation de l'AREC

<https://dechets.arec-nouvelleaquitaine.com/>



DÉCHETS PRODUITS EN NOUVELLE-AQUITAINE : ENTRE 21 ET 22 MILLIONS DE TONNES

Les travaux de l'Observatoire couvrent l'ensemble des catégories de déchets (hors nucléaire), à savoir :

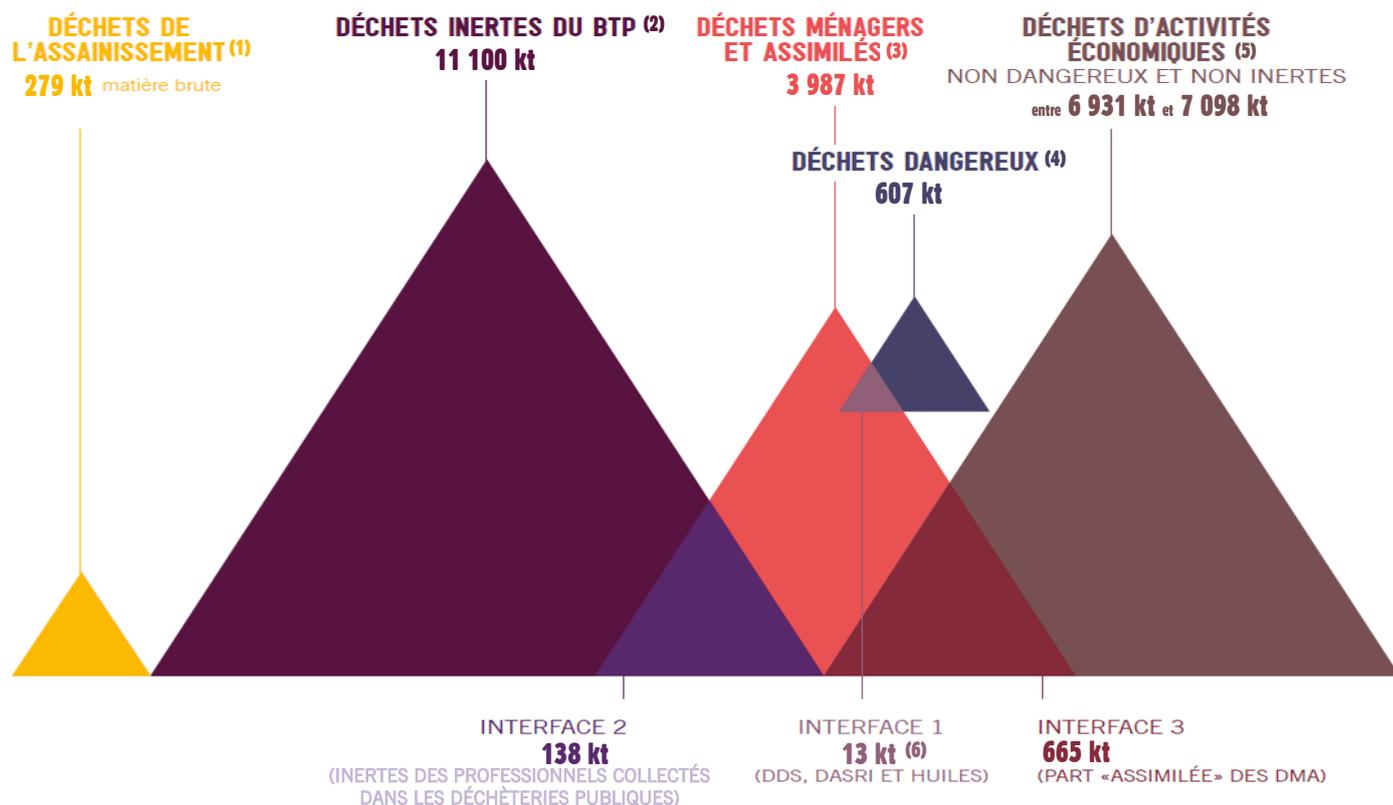
- les déchets dangereux ;
- les déchets inertes ;
- les déchets non dangereux non inertes.

Les données sont issues de différentes sources et peuvent parfois se recouper. En effet, si l'enquête dédiée aux déchets du BTP* permet de définir un gisement de déchets inertes ou si l'analyse des données de déchets dangereux du fichier national GEREP* permet de disposer de quantifications spécifiques à ce flux, d'autres sources de données sont plutôt basées sur une analyse par origine du producteur, comme c'est le cas des données de déchets ménagers et assimilés fournies par les collectivités ou de l'estimation du gisement des déchets des activités économiques.

De plus, il existe également d'autres données basées sur une entrée par filière comme c'est le cas des informations fournies par les éco-organismes (filières textiles, mobiliers, emballages, déchets diffus spécifiques, piles et accumulateurs, ...).

D'autres flux de déchets comme les déchets du littoral ou les déchets du tourisme restent non caractérisés pour le moment et sont confondus dans les flux de déchets ménagers et assimilés et/ou les déchets des activités économiques. Le schéma ci-dessous propose une représentation simplifiée de l'ensemble de ces flux, en mettant en évidence les interfaces existantes entre toutes les données.

GISEMENT GLOBAL DE DÉCHETS PRODUITS EN NOUVELLE-AQUITAINE EN 2018



Sources : AREC et CERC Nouvelle-Aquitaine - Données 2017/2018 - Edition 2020

Note méthodologique : Gisement global = somme des déchets - somme des interfaces

(1) Estimation 2018 sur la base des fichiers GEREP Eliminateurs National et GEREP Producteurs

(2) Estimation 2017 de la Cellule Economique Régionale de la Construction de Nouvelle-Aquitaine (CERC) - Donnée 2018 non disponible

(3) Déclarés à l'observatoire et incluant les déchets des collectivités collectés séparément (environ 41 kt)

(4) Estimation 2018 sur la base des fichiers GEREP Eliminateurs National, import/export DREAL, et des données DASRI déclarées à l'observatoire

(5) Dont environ 3 730 kt de déchets des activités agricoles et sylvicoles - donnée 2017

(6) Estimation 2018 sur la base des données déclarées à l'observatoire

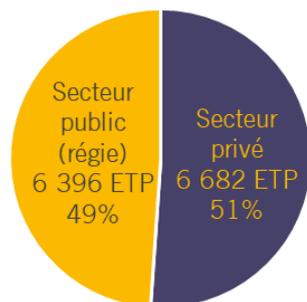


PLUS DE 13 000 EMPLOIS EN RÉGION DANS LE SECTEUR DES DÉCHETS ET DU RECYCLAGE

Les entreprises du recyclage exercent les activités de récupération, de recyclage et de valorisation des matières métalliques et autres matériaux recyclables. Elles assurent également le commerce et le négoce des matières premières recyclées. Ces entreprises font partie, avec d'autres secteurs, du paysage de la gestion et de la valorisation des déchets.

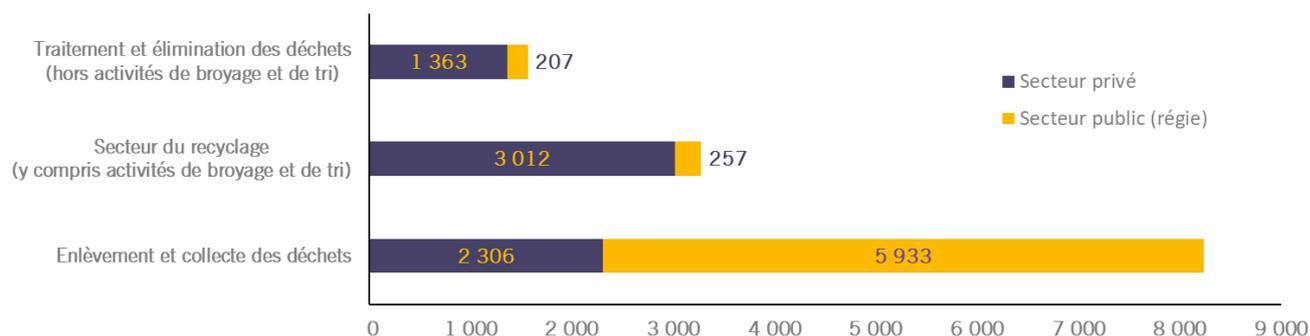


13 078 ETP
+1% / 2017



Pour l'année 2018, on dénombre 13 078 équivalents-temps plein (ETP) dans le secteur des déchets et du recyclage, répartis à peu près équitablement entre secteur privé et secteur public. Les 6 682 ETP, soit 7 122 emplois, du secteur privé sont répartis comme suit : **3 211 emplois dans les entreprises privées du recyclage (+3,2% / 2017)**, **2 458 emplois privés en ce qui concerne la collecte des déchets (+2,1% / 2017)** et **1 453 pour leur traitement/dépollution (+2,1% / 2017)**. Le secteur public concerne, quant à lui environ **6 396 ETP en régie** (similaire à 2017).

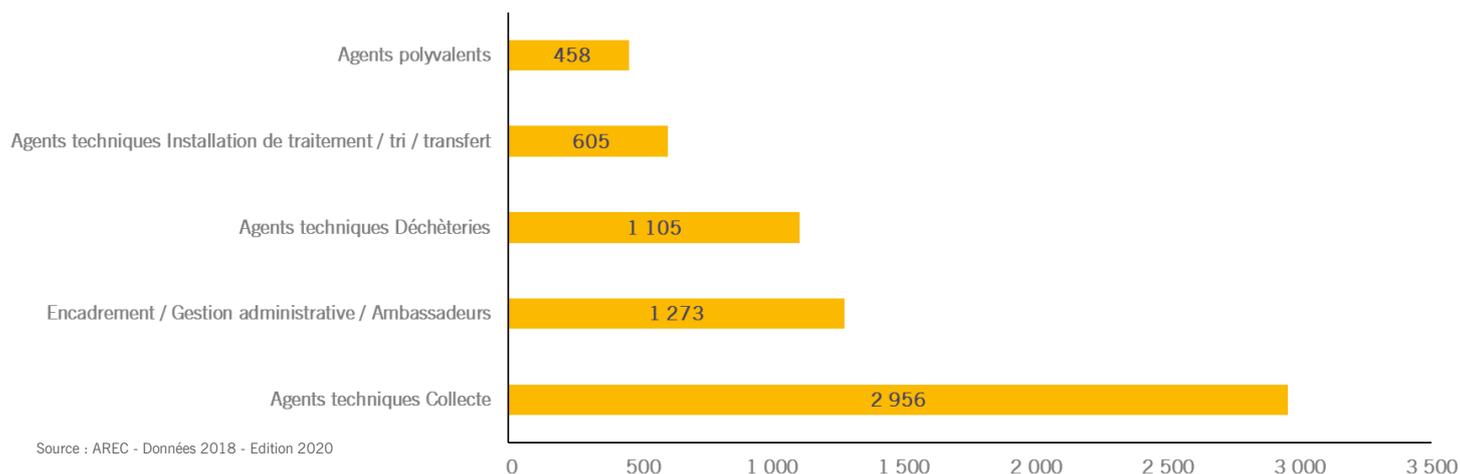
LES EMPLOIS RÉGIONAUX DE LA GESTION DES DÉCHETS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS EN 2018 (EN ETP)



Sources : ACOSS / URSSAF (juin 2019) et AREC - Données 2018 - Edition 2020

Le **tri des emballages ménagers** représente environ **662 ETP** (publics et privés), le **stockage des déchets non dangereux non inertes** environ **142 ETP** et l'**incinération** **310 ETP**.

ZOOM SUR LES EMPLOIS RÉGIONAUX DE LA GESTION DES DÉCHETS EN 2018 AU SEIN DES COLLECTIVITÉS (EN ETP)



Source : AREC - Données 2018 - Edition 2020



DÉMARCHES TERRITORIALES D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

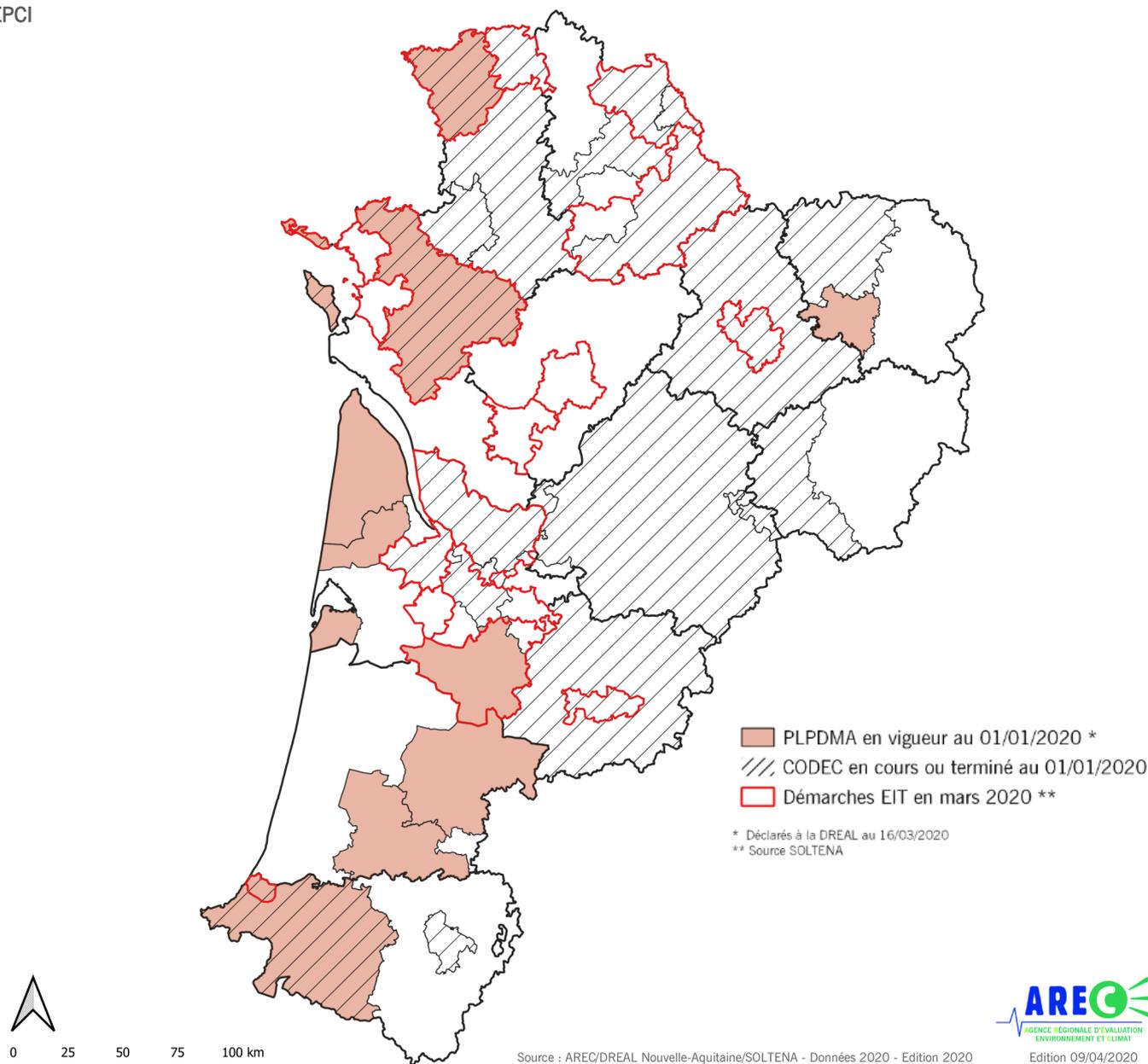
Des démarches d'économie circulaire et de prévention des déchets sont portées en Nouvelle-Aquitaine à l'échelle territoriale.

L'élaboration des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA*) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012. Au 16/03/2020, 11 PLPDMA* en vigueur au 01/01/2020 ont été déclarés à la DREAL.

Certaines collectivités, porteuses de projets ambitieux en terme de prévention et d'économie circulaire se sont engagées avec l'ADEME dans un Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire (CODEC*). 20 collectivités réalisent ou ont réalisé des actions sur leur territoire dans le cadre de ces contrats, soit 65 % de la population régionale au 1^{er} janvier 2020.

À l'échelle de la région, 20 démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT*) sont également recensées par SOLTENA*, concernant des collectivités et/ou groupements d'entreprises d'un territoire, qui œuvrent à l'optimisation de l'utilisation et la valorisation de leurs ressources (matières, énergie, déchets).

PROGRAMMES LOCAUX DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA), CONTRATS D'OBJECTIFS DÉCHETS ÉCONOMIE CIRCULAIRE (CODEC) ET DÉMARCHES D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE (EIT) - PÉRIMÈTRES 2018 DES EPCI





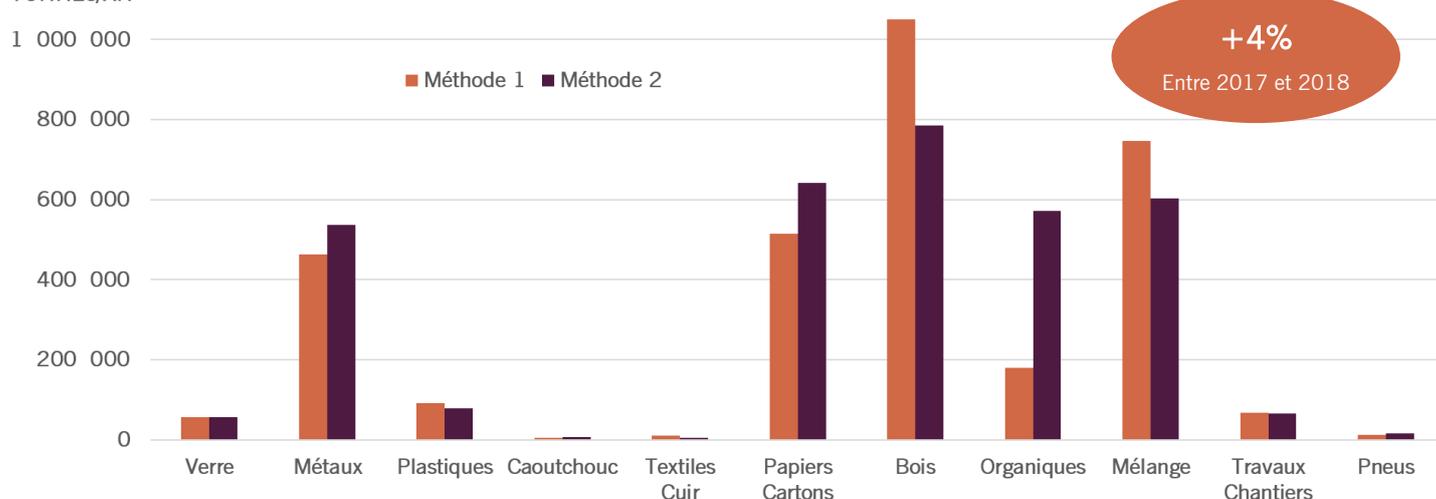
DÉCHETS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : PRÈS DE 7 MILLIONS DE TONNES PRODUITES

DÉCHETS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (HORS AGRICULTURE ET SYLVICULTURE)

La production de déchets non dangereux non inertes des activités économiques de la région (hors déchets des activités agricoles et sylvicoles) est estimée pour 2018 entre **3 198 000 tonnes** et **3 365 000 tonnes**, soit **environ 4% de plus qu'en 2017**. La hausse des effectifs salariés des entreprises entre 2017 et 2018 est à l'origine de l'évolution de l'estimation du gisement.

PRODUCTION DE DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (HORS DÉCHETS DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET SYLVICOLES) - 2018

TONNES/AN



Source : AREC - Données 2018 - Edition 2020

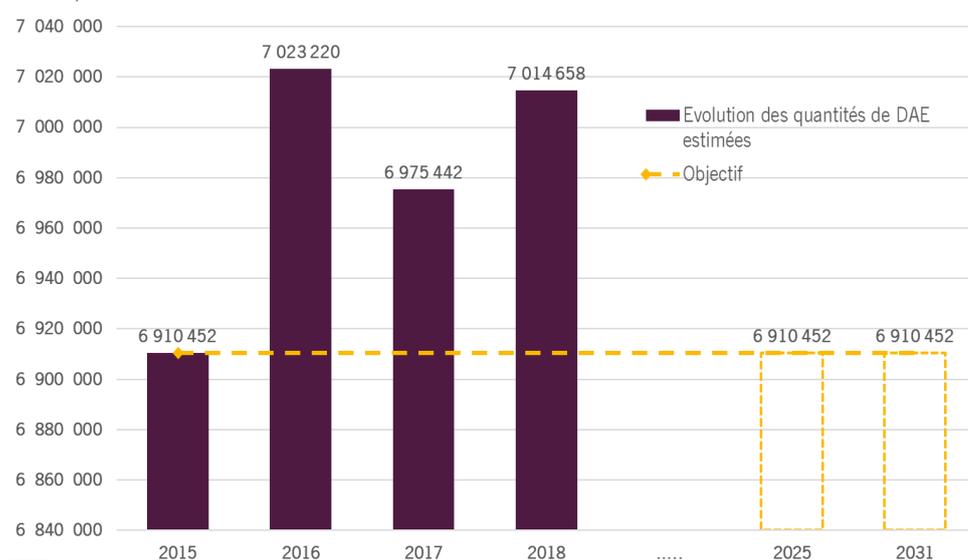
DÉCHETS DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET SYLVICOLES

La production régionale des déchets liés aux activités de transformation des exploitations agricoles et sylvicoles a été estimée à **3 733 000 tonnes** en 2018 (-2% par rapport à 2017). Ces déchets concernent pour 73% des déchets organiques, 26% du bois et le reste (1%) des cartons, métaux et plastiques.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET OBJECTIFS

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES SUR LA PÉRIODE 2015-2018 ET OBJECTIF RÉGIONAL AUX HORIZONS 2025 ET 2031

TONNES/AN



Une stabilisation de la production semble s'établir autour de 7 millions de tonnes depuis 2016. Cette production étant calculée sur la base de ratios par rapport au nombre de salariés, elle dépend grandement de l'activité économique.

L'objectif régional vise la stabilisation de la production de Déchets d'Activités Économiques (DAE) non dangereux non inertes aux horizons 2025 et 2031 par rapport à l'année 2015, malgré les perspectives de croissance de l'activité économique.

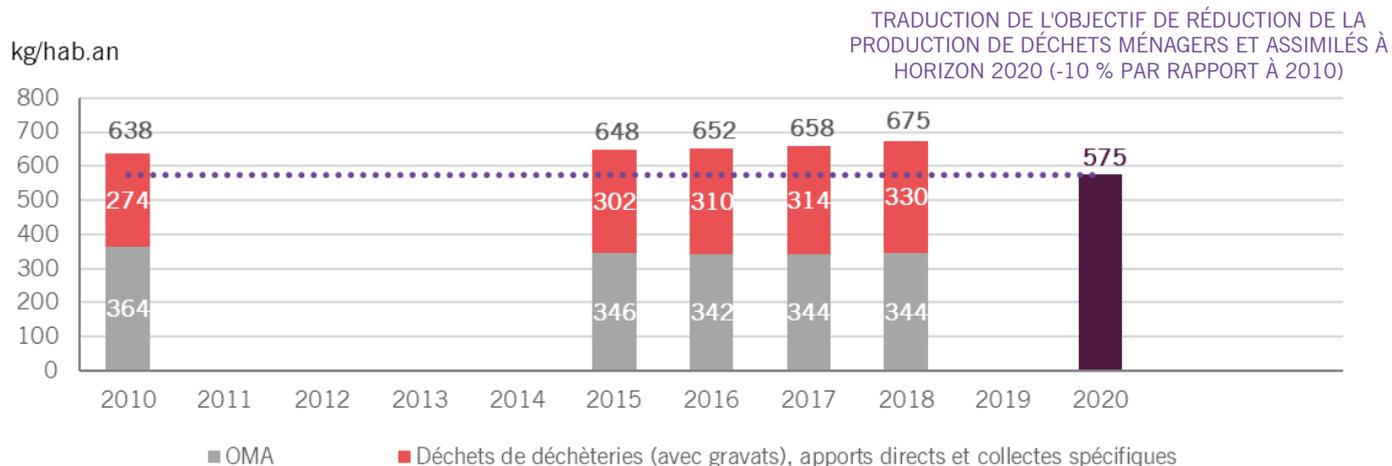


DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : 3,99 MILLIONS DE TONNES COLLECTÉES

3,99 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées à l'échelle de la région en 2018 (+ 3% par rapport à 2017), ce qui représente **675 kg/hab.an** répartis comme suit :

- 344 kg/hab.an d'ordures ménagères et assimilées (OMA) ;
- 330 kg/hab.an de déchets de déchèteries et autres encombrants (dont 69 kg/hab.an de gravats).

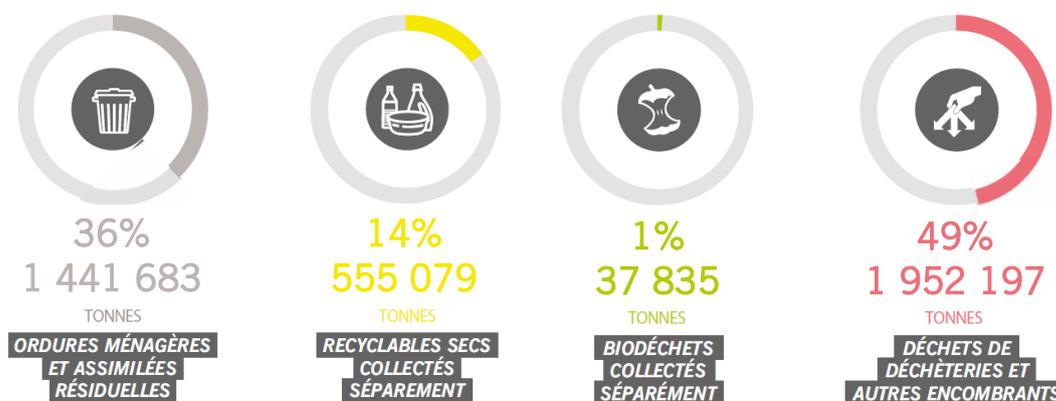
ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ENTRE 2010 ET 2018 (KG/HAB.AN) ET OBJECTIF NATIONAL À HORIZON 2020



La tendance à la hausse observée entre 2010 et 2017, s'accroît en 2018 (+5,7% entre 2010 et 2018, +2,5% entre 2017 et 2018). Les ordures ménagères et assimilées sont stables entre 2017 et 2018, avec néanmoins des performances accrues de collectes sélectives qui compensent la baisse des OMR observée. L'augmentation des DMA est donc liée aux **déchets de déchèteries** et autres encombrants qui ne cessent d'augmenter (+5,1% entre 2017 et 2018). En effet, le développement de

nouvelles filières dites à Responsabilité Élargie du Producteur ou REP, ainsi que les actions de sensibilisation et de lutte contre les dépôts sauvages et le brûlage, conduisent à cette situation. Des déchets qui auparavant suivaient d'autres filières (conformes ou non) se retrouvent désormais dans le circuit des déchèteries. On notera en particulier des hausses entre 2017 et 2018 de +6,6% pour les **déchets verts** et de +8,7% pour le **tout-venant**.

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION RÉGIONALE DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN 2018 PAR TYPE DE DÉCHETS



Les ordures ménagères résiduelles et les déchets de déchèteries composent toujours la majorité de la production de déchets ménagers et assimilés. La part des déchets de déchèteries et autres encombrants a augmenté de 1% en masse entre 2018 et 2017 alors que les ordures ménagères résiduelles ont diminué de 1%. Les parts de recyclables secs et biodéchets restent stables et représentent toujours respectivement 14% et 1% de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés.



DES DISPARITÉS TOUJOURS IMPORTANTES ENTRE DÉPARTEMENTS

COMPOSITION DÉPARTEMENTALE DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) EN 2018 ET ÉVOLUTION DEPUIS 2010

	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET ASSIMILÉES KG/HAB.AN	RECYCLABLES SECS HORS VERRE KG/HAB.AN	VERRE KG/HAB.AN	BIODÉCHETS COLLECTÉS SÉPARÉMENT KG/HAB.AN	DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES ET AUTRES ENCOMBRANTS (hors gravats) KG/HAB.AN	GRAVATS KG/HAB.AN	TOTAL DMA KG/HAB.AN	ÉVOLUTION 2010-2018
CHARENTE	192	68	36	1	230	77	604	+ 3 %
CHARENTE-MARITIME	263	75	49	1	295	75	759	- 2 %
CORRÈZE	232	51	33	1	226	39	582	+ 9 %
CREUSE	217	56	38	-	193	56	560	+ 12%
DORDOGNE	239	64	41	1	233	67	645	+ 10 %
GIRONDE	259	57	34	9	254	56	668	+ 7 %
LANDES	311	45	43	1	536	203	1 138	+ 4 %
LOT-ET-GARONNE	262	46	31	15	231	54	638	+ 8 %
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	253	53	37	15	225	48	631	+ 9 %
DEUX-SÈVRES	180	51	39	16	232	79	597	+ 4 %
VIENNE	210	50	36	1	233	68	597	+ 4 %
HAUTE-VIENNE	221	53	32	-	209	35	550	+ 6 %
NOUVELLE-AQUITAINE	244	57	37	6	261	69	675	+ 6 %

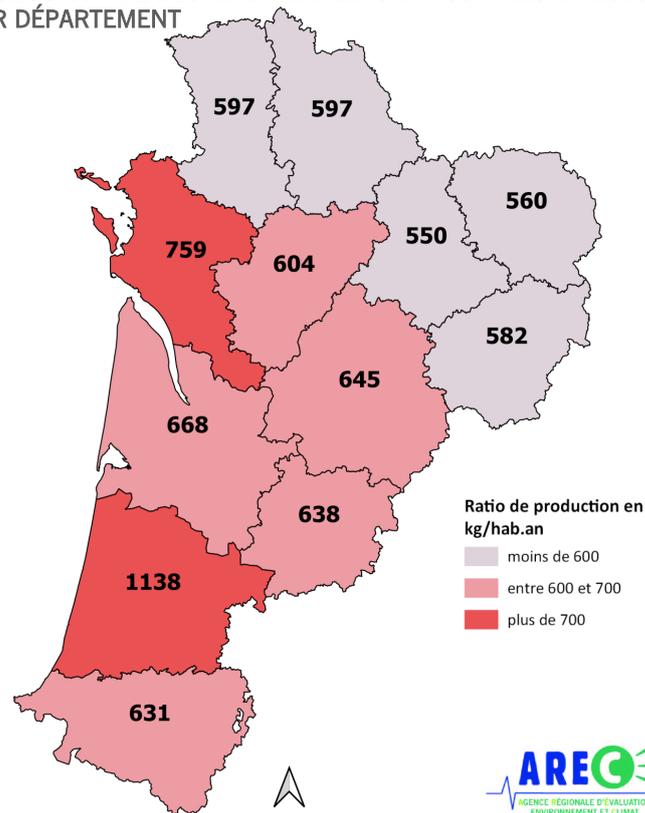
Source : AREC - Données 2018 - Edition 2020

Les contextes démographiques, géographiques et économiques, ainsi que le poids de la fréquentation touristique sur certaines zones, expliquent les **disparités observées sur le territoire régional**.

Les données sur les gravats sont à prendre avec précaution car elles sont non exhaustives. En effet, ces déchets sont parfois directement envoyés en installations de stockage, sans pesée préalable sur un pont-bascule.

Les ratios évoluent dans une fourchette de 550 kg/hab.an à 1 138 kg/hab.an entre les départements de la Haute-Vienne et celui des Landes.

PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN 2018 PAR DÉPARTEMENT



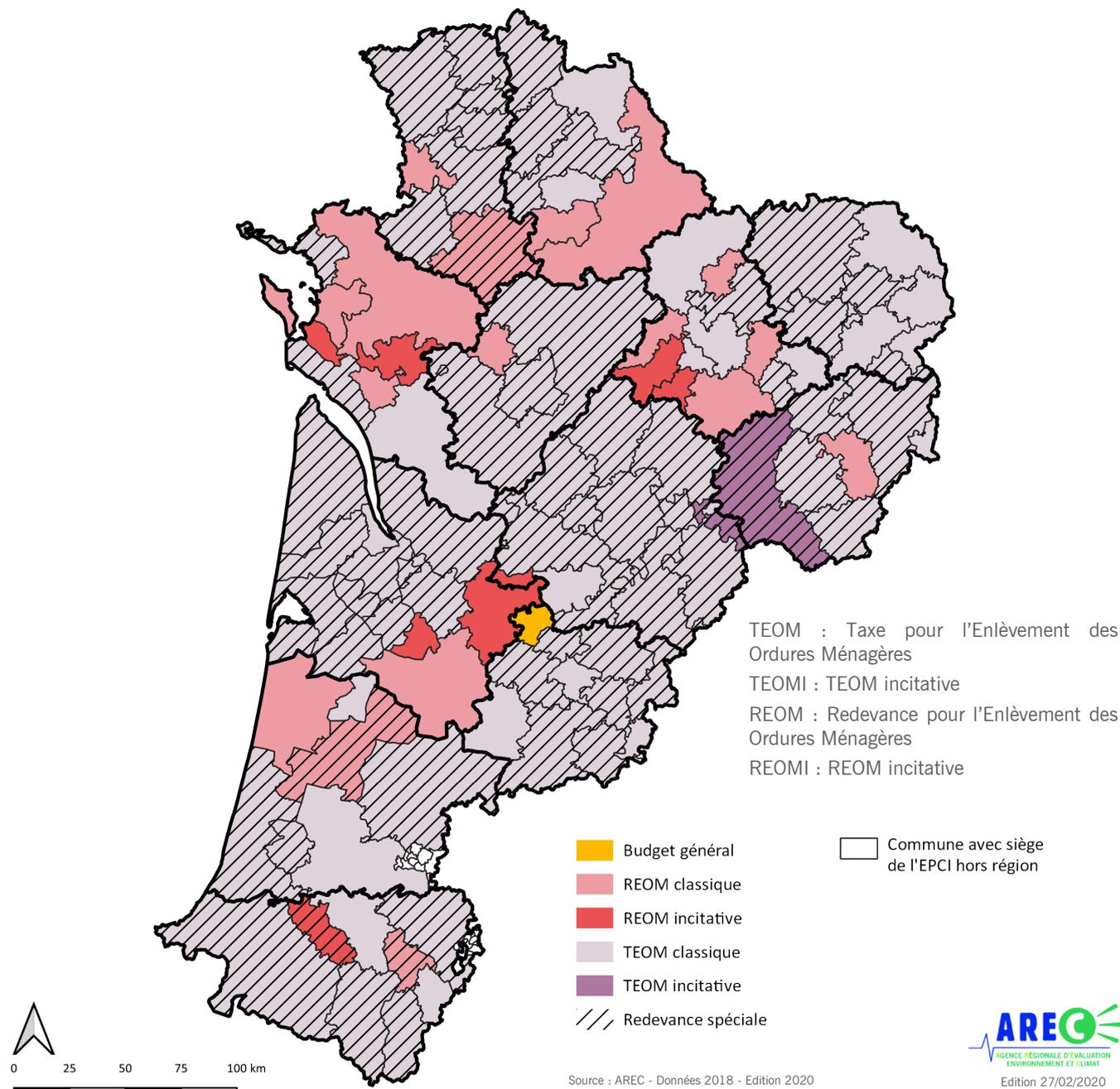
Source : AREC - Données 2018 - Edition 2020





5% DE LA POPULATION RÉGIONALE CONCERNÉE PAR LA TARIFICATION INCITATIVE

MODES DE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS EN 2018 PAR EPCI DE COLLECTE



Le prélèvement total effectué (TEOM, REOM, TEOMI et REOMI) pour le financement du service public de gestion des déchets est d'environ **692 M€**, principalement sous forme de TEOM (594 M€). Dans le cadre de la **Redevance Spéciale** aux autres usagers du service, **35 M€** ont été facturés aux producteurs de déchets non ménagers (montants déclarés à l'AREC). La pression moyenne des prélèvements réalisés pour l'année 2018 (TEOM, REOM, TEOMI et REOMI) est de **117 €/hab**

(117 €/hab pour la REOM et 118 €/hab pour la TEOM).

Un peu plus 319 000 habitants sont concernés par une tarification incitative (5,4% de la population régionale) (324 000 habitants en 2017 et 339 000 en 2016). Suite à la réforme territoriale de 2017, les collectivités fusionnées ont eu tendance à abandonner la TI qui pouvait exister sur une partie du territoire le temps d'organiser son déploiement. Aujourd'hui, de nombreuses études sont en cours pour relancer ces démarches.

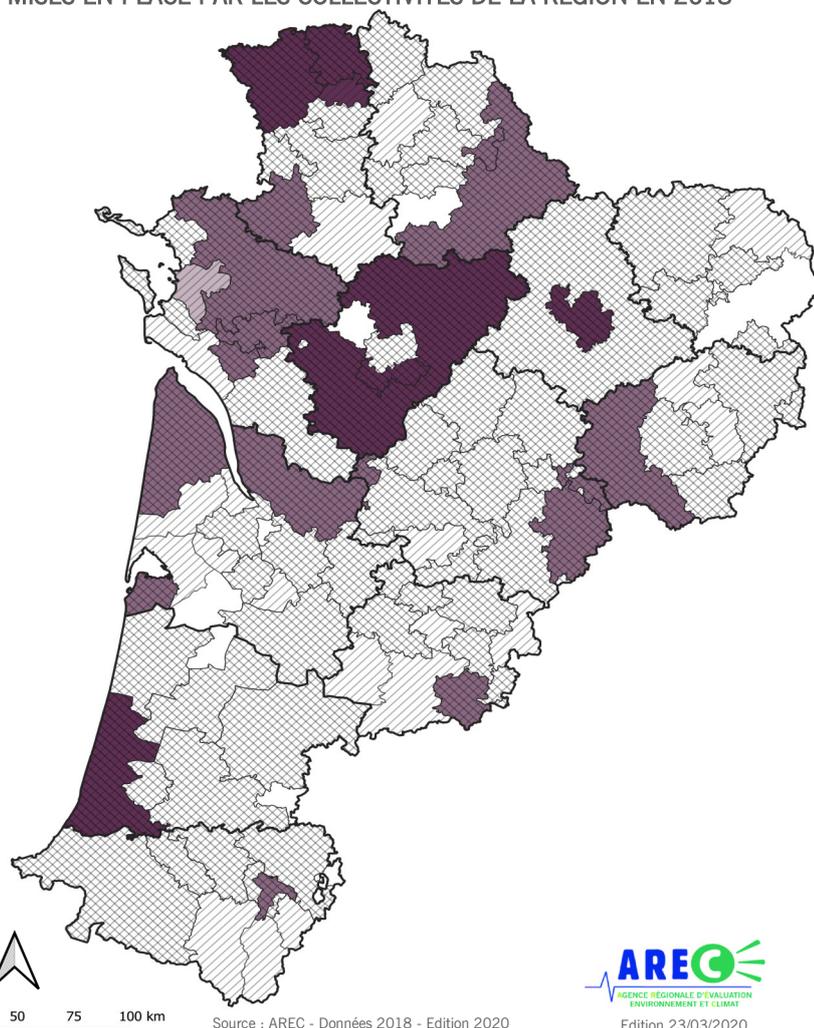


GÉNÉRALISATION DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

En 2018, on dénombre en région **1 composteur individuel pour 9 habitants**. Ce ratio est en augmentation par rapport à 2015, année de référence du PRPGD (1 composteur individuel pour 12 habitants), ce qui traduit un déploiement de plus en plus important de composteurs individuels fournis ou subventionnés par les collectivités.

On atteint désormais un **taux d'équipement des maisons individuelles de 18,4% à l'échelle de la région**. Le déploiement d'équipements est également visible sur les composteurs collectifs (en pieds d'immeuble, de quartier, ...) et sur les composteurs en établissement (restauration collective notamment). **Les composteurs collectifs ont été multipliés par 2,7 entre 2015 et 2018 et les composteurs en établissement par un peu plus de 4 sur la même période**. Ainsi **1,1 million d'habitants** dispose d'un composteur (individuel ou collectif) mis en place par les collectivités, soit **19% de la population régionale**.

SOLUTIONS DE GENERALISATION DE TRI A LA SOURCE DE BIODECHETS MISES EN PLACE PAR LES COLLECTIVITES DE LA REGION EN 2018



AREC
AGENCE REGIONALE D'EVALUATION
ENVIRONNEMENT ET CLIMAT
Edition 23/03/2020

Equipements*	2015	2016	2017	2018
Composteurs individuels	372 000 12 hab/composteur	419 000 11 hab/composteur	464 500 10 hab/composteur	492 000 9 hab/composteur
Composteurs collectifs	379 (environ 3 900 foyers desservis)	686 (environ 6 800 foyers desservis)	809 (environ 10 900 foyers desservis)	1026 (environ 13 000 foyers desservis)
Population équipée en composteurs individuels et collectifs	826 980 habitants	936 760 habitants	1 045 880 habitants	1 111 000 habitants
Composteurs en établissement	676	1270	1760	2802

Source : AREC - Données 2018 - Edition 2020

*Les équipements comptabilisés ici sont ceux subventionnés ou mis à disposition par les collectivités. Ils sont de ce fait sous-estimés car les particuliers peuvent faire du compostage en tas, et/ou avec un composteur fabriqué par leur soin et/ou acheté sans subvention. Les établissements peuvent également pratiquer le compostage sans accompagnement de la collectivité.

Certaines collectivités ont également fait le choix de développer des solutions de **collecte des biodéchets**. En région, 18 collectivités se sont engagées dans cette voie. Les collectes sont destinées aux particuliers et/ou aux professionnels en fonction des programmes mis en place et représentent **37 800 tonnes en 2018**.

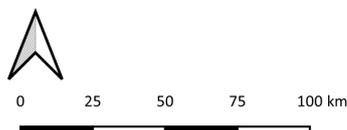
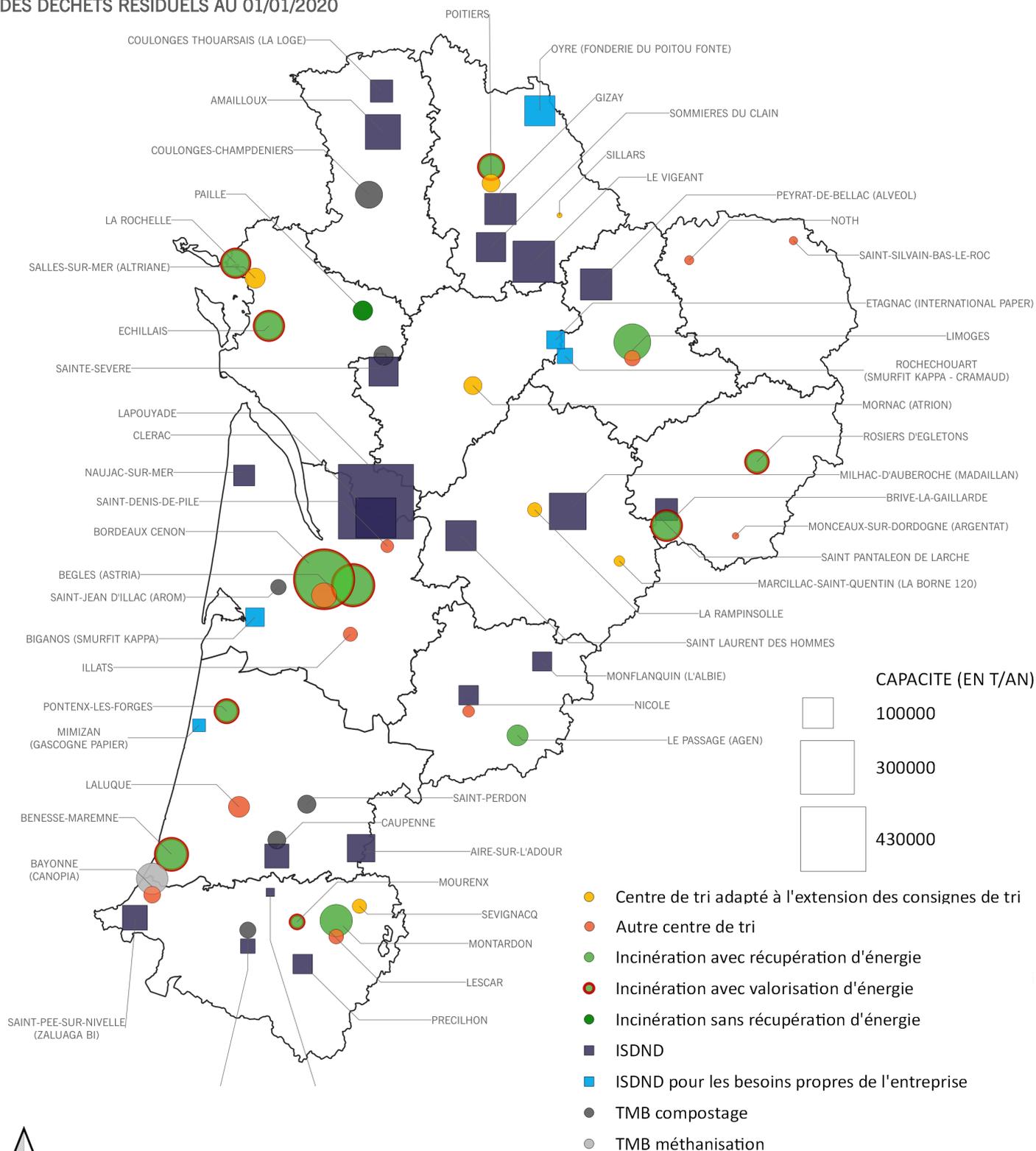
Tous ces dispositifs contribuent au déploiement de la généralisation du tri à la source des biodéchets qui doit être effectif au 1er janvier 2024. C'est un objectif fort de la LTECV* et de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.



TRAITEMENT DES DÉCHETS NON DANGEREUX

LES INSTALLATIONS DE TRI, VALORISATION ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES EN RÉGION

INSTALLATIONS DE TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS, D'INCINÉRATION, DE STOCKAGE ET DE TRI MÉCANO-BIOLOGIQUE (TMB) DES DÉCHETS RÉSIDUELS AU 01/01/2020



Source : AREC - Données 2020 - Edition 2020



La carte ci-contre recense en Nouvelle-Aquitaine 65 installations dédiées au tri des emballages ménagers, à l'incinération, au stockage et au tri mécano-biologique (TMB) des déchets résiduels au 1er janvier 2020, réparties comme suit selon leur nombre et leur capacité annuelle totale :

INSTALLATIONS DE TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS, D'INCINÉRATION, DE STOCKAGE ET DE TRI MÉCANO-BIOLOGIQUE (TMB) DES DÉCHETS RÉSIDUELS AU 01/01/2020

INSTALLATIONS RECENSEES AU 01/01/2020	NOMBRE	CAPACITE EN T/AN
CENTRES DE TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS	18	315 420
INSTALLATIONS DE PRÉTRAITEMENT DES OMR	7	259 000
INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND)	26*	1 823 800
INCINÉRATEURS AVEC VALORISATION D'ÉNERGIE	10	846 000
AUTRE INCINÉRATEURS	4	260 000

* dont 5 unités internes à des entreprises (156 000 t/an)

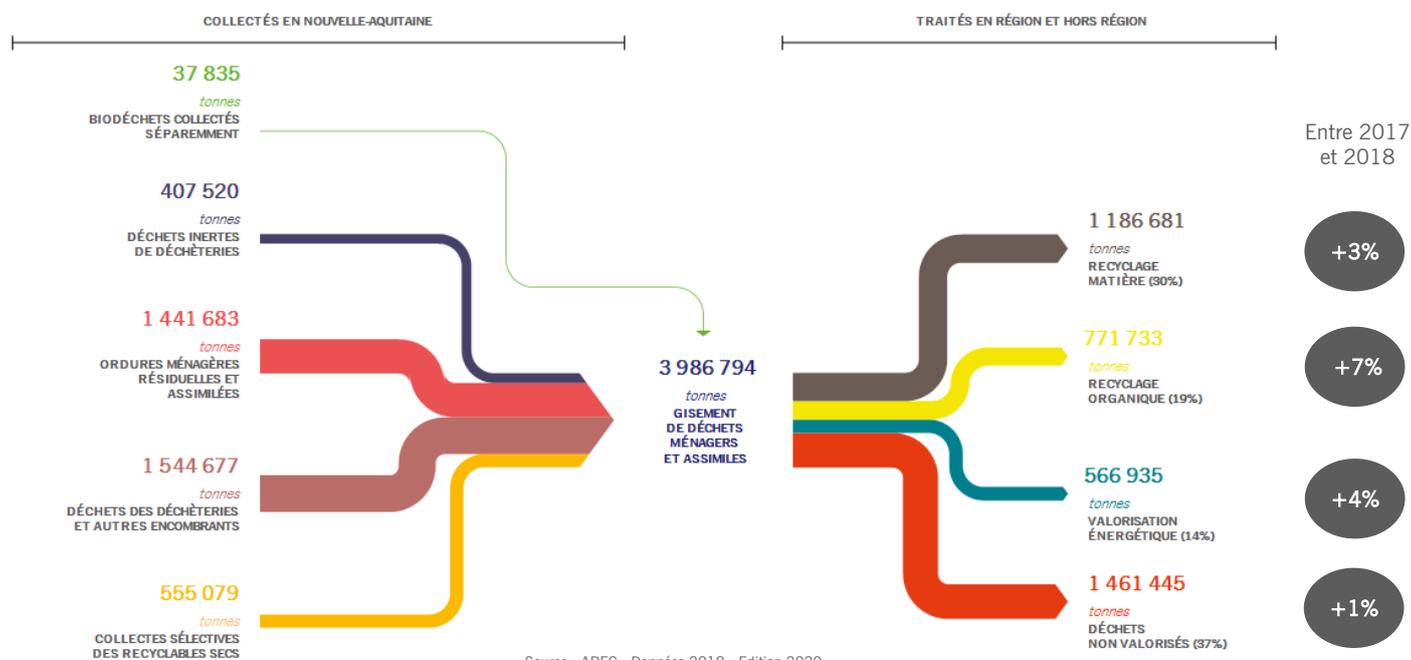
Source : AREC - Données 2020 - Edition 2020

63 % DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS RÉGIONAUX ORIENTÉS VERS DE LA VALORISATION

En Nouvelle-Aquitaine, **63% des flux de déchets ménagers et assimilés** (gravats et déchets dangereux inclus) sont **orientés vers du recyclage matière ou de la valorisation énergétique** en 2018, répartis comme suit :

- 49% orientés vers de la valorisation matière et organique,
- 14% orientés vers de la valorisation énergétique.

FLUX ET FILIÈRES DE TRAITEMENT/VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN NOUVELLE-AQUITAINE EN 2018

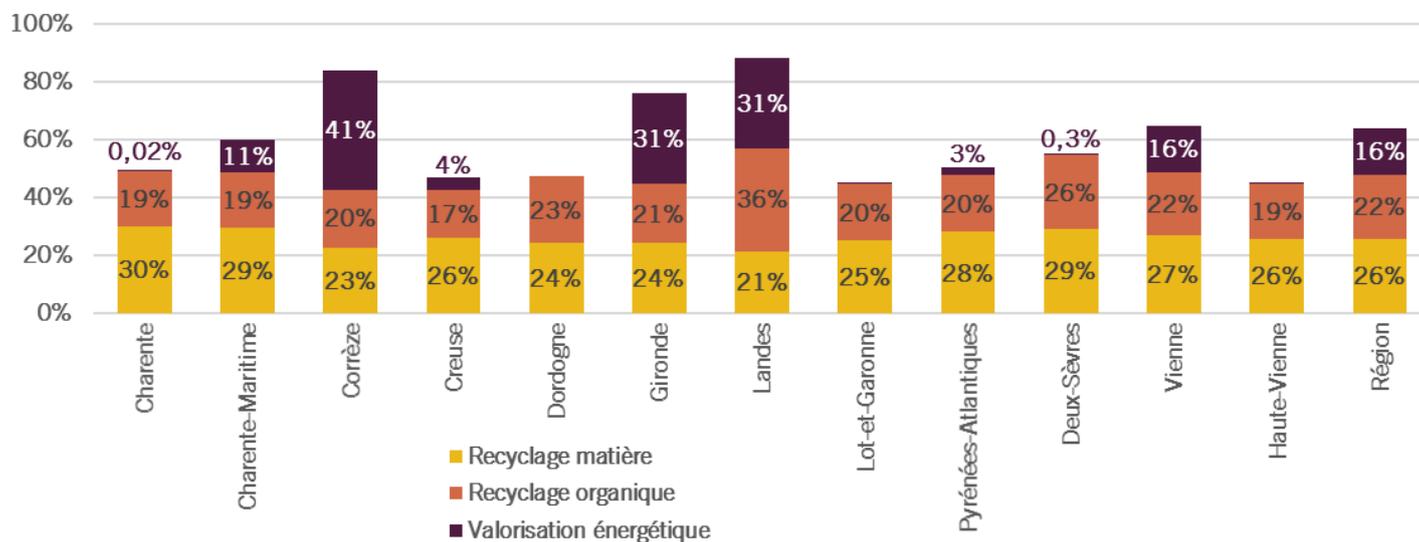


Pour bien comprendre : Les taux de recyclage et valorisation présentés ici sont calculés sur la base des déchets dits « orientés vers » les différentes installations de recyclage, compostage et valorisation énergétique, c'est-à-dire qu'ils sont établis sur la base des déchets entrants dans ces installations, a contrario des taux de recyclage et valorisation des déchets réellement valorisés.



63 % DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS RÉGIONAUX ORIENTÉS VERS DE LA VALORISATION EN 2018 (SUITE)

TAUX DE RECYCLAGE MATIÈRE ET ORGANIQUE ET VALORISATION ÉNERGETIQUE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (HORS GRAVATS ET DANGEREUX) PAR DÉPARTEMENT DE NOUVELLE-AQUITAINE EN 2018 (EN « ORIENTÉS VERS »)



Source : AREC - Données 2018 - Edition 2020

Les départements pour lesquels les taux de déchets ménagers et assimilés (hors gravats et dangereux) orientés vers de la valorisation sont les plus élevés, et se situent au-delà de 75%, sont les Landes, la Corrèze et la Gironde. Ces 3 départements disposent notamment d'incinérateurs avec des rendements énergétiques performants. Si l'on regarde les performances hors valorisation énergétique, les disparités régionales sont moins marquées les taux de recyclage matière variant de 21 à 30% et les taux de recyclage organique de 17 à 36%.

TAUX DE RECYCLAGE MATIÈRE ET ORGANIQUE DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES PAR DÉPARTEMENT DE NOUVELLE-AQUITAINE EN 2018 (EN « ORIENTÉS VERS ») ET ÉVOLUTION ENTRE 2015 ET 2018

	Charente	Charente-Maritime	Corrèze	Creuse	Dordogne	Gironde	Landes	Lot-et-Garonne	Pyrénées-Atlantiques	Deux-Sèvres	Vienne	Haute-Vienne
Taux 2018	61%	56%	55%	54%	57%	56%	61%	57%	56%	62%	57%	56%
Evolution 2015-2018	0%	+5%	+2%	+3%	+3%	+5%	0%	+4%	+4%	+1%	+1%	+2%

Région	57% en 2018	+3% entre 2015 et 2018
--------	-------------	------------------------

Source : AREC - Données 2018 - Edition 2020

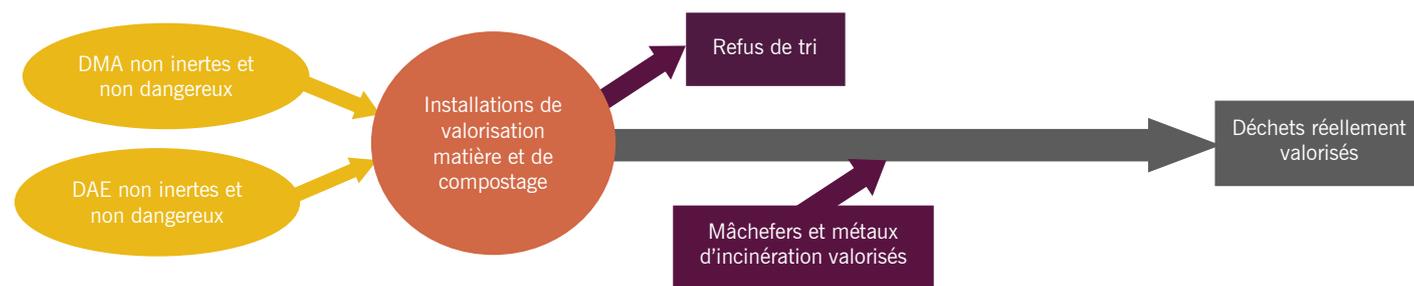
Les taux de déchets non dangereux non inertes orientés vers du recyclage matière et organique sont stables à l'échelle régionale sur la période 2015-2018. Ils varient de 54 à 62% selon les départements en 2018.



55,5% DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES RÉGIONAUX VALORISÉS MATIÈRE EN 2018

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) définit des objectifs de **valorisation matière des déchets non dangereux non inertes** aux horizons 2020 et 2025, respectivement 55% et 65%, repris dans le PRPGD avec un objectif de 70% en 2030.

Ces objectifs concernent les **déchets réellement valorisés**, c'est-à-dire les déchets orientés vers de la valorisation (cf. ci-avant) déduction faite des refus et en ajoutant les résidus d'incinération valorisables (mâchefers et métaux).

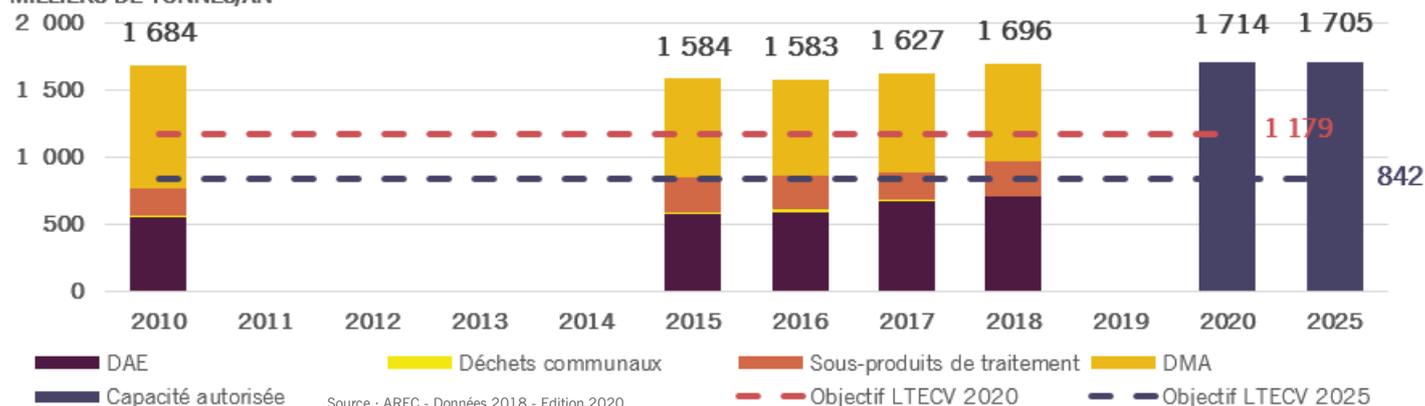


Le taux de valorisation ainsi calculé est alors pour la région de 55,5%, en légère hausse par rapport à 2017, et au niveau de l'objectif.

UNE DIMINUTION TROP FAIBLE DES QUANTITÉS DE DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES STOCKÉS SUR LES INSTALLATIONS DE LA RÉGION ENTRE 2010 ET 2018

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS STOCKÉS SUR LES INSTALLATIONS DE LA RÉGION ENTRE 2010 ET 2018

MILLIERS DE TONNES/AN



La LTECV fixe comme objectif de **réduire de 30% les quantités de déchets non dangereux non inertes** admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50% en 2025. En 2018, les tonnages stockés sont supérieurs à la valeur référence de 2010. La hausse du stockage est plus marquée entre 2017 et 2018 : elle s'élève à près de 69 000 tonnes, liée à l'augmentation des DAE et des refus de centre de tri DAE. Les autres déchets sont à la baisse. Le contexte régional rend les objectifs difficilement atteignables, du fait de capacités autorisées aux horizons 2020 et 2025 largement supérieures aux valeurs cibles de la LTECV.



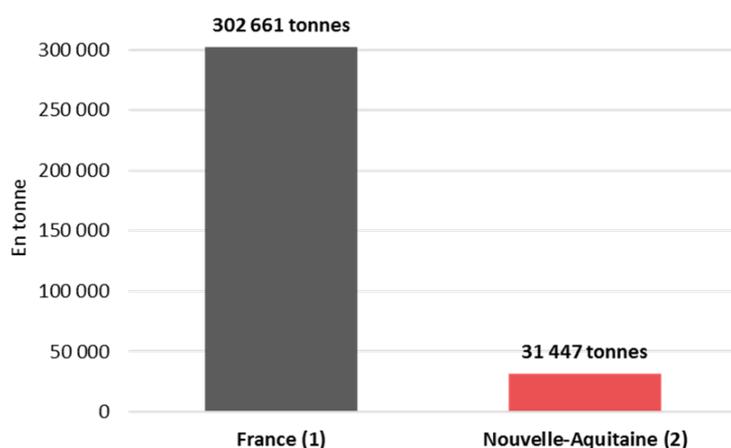
FOCUS SUR LES COMBUSTIBLES SOLIDES DE RÉCUPÉRATION (CSR)

Pour rappel, les Combustibles Solides de Récupération sont fabriqués à partir de déchets non dangereux issus des centres de tri d'ordures ménagères et de déchets d'activités économiques après traitement (refus de tri). Ils sont parfois confondus avec les combustibles dits spécifiques comme le bois B, les pneumatiques usagés ou encore certains déchets dangereux comme les solvants et huiles minérales usagés.

En Nouvelle-Aquitaine, le gisement de CSR est estimé en 2017 au minimum à **235 000 tonnes** (source : enquête AREC données 2017 auprès des installations régionales de traitement) dont près de **128 000 tonnes** en sortie des centres de tri des emballages ménagers et des TMB. Sur ces 128 000 tonnes, seules **11 000 tonnes** sont orientées vers une filière de fabrication de combustibles solides de récupération, soit **8% des flux**.

Ce gisement est aujourd'hui sous-estimé puisqu'il ne prend pas en compte les refus des centres de tri privés ne traitant que des DAE. À horizon 2050, l'étude ADEME 100% gaz vert estime le gisement potentiel des CSR à **579 000 tonnes**.

CONSOMMATION DE CSR EN FRANCE ET EN NOUVELLE-AQUITAINE



D'après l'INSEE, la consommation de CSR en France reste stable. En 2017 elle représente **302 661 tonnes**. En comparaison, l'Allemagne consomme environ **9 millions de tonnes** de CSR chaque année⁽³⁾.

En 2018, la Nouvelle-Aquitaine a consommé **31 447 tonnes** de CSR, soit **10%** de la consommation nationale.

À ce jour, **3 installations** sont utilisatrices de ce combustible en région. Celui-ci est à **65%** d'origine régionale, soit **20 441 tonnes**. Le reste provient de Loire-Atlantique.

Sources : (1) Enquête INSEE sur les consommations d'énergie dans l'industrie en 2017.

(2) Enquête AREC sur la consommation de CSR dans l'industrie en 2018.

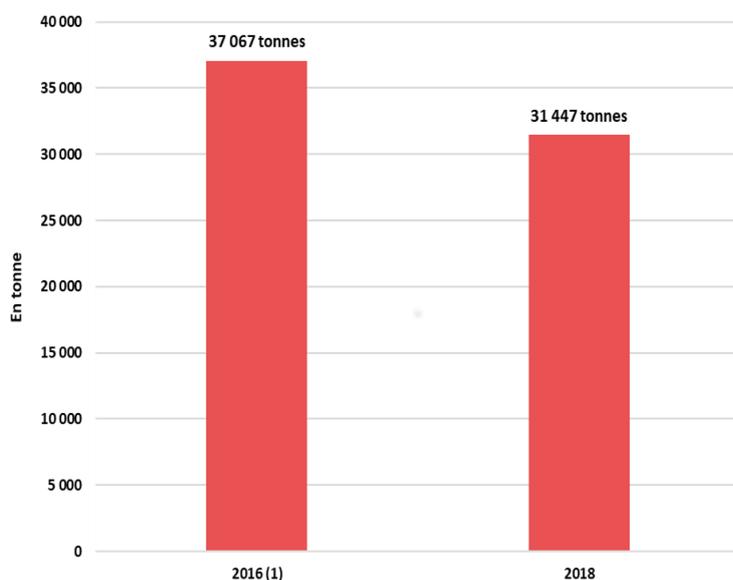
(3) RECORD, Utilisation des CSR et des RDF en Europe. Synthèse bibliographique et situations administratives rencontrées sur le terrain, 2018, 393 p, n°16-0250/1A.

La consommation globale de CSR en région a baissé de **15%** entre 2016 et 2018.

La consommation reste stable pour l'industrie cimentière (-2%). Elle est la principale utilisatrice de ce combustible en Nouvelle-Aquitaine comme en France de manière générale.

La capacité nominale de traitement de CS par an des trois unités de consommation est de **103 000 tonnes**. Cette capacité, comme la production de CSR, devrait augmenter dans les années à venir notamment grâce aux appels à projets de l'ADEME « Energie CSR » qui visent le développement d'unités permettant la valorisation de 1,5 million de tonnes de CSR par an d'ici 2025.

ÉVOLUTION RÉGIONALE DE LA CONSOMMATION DE CSR



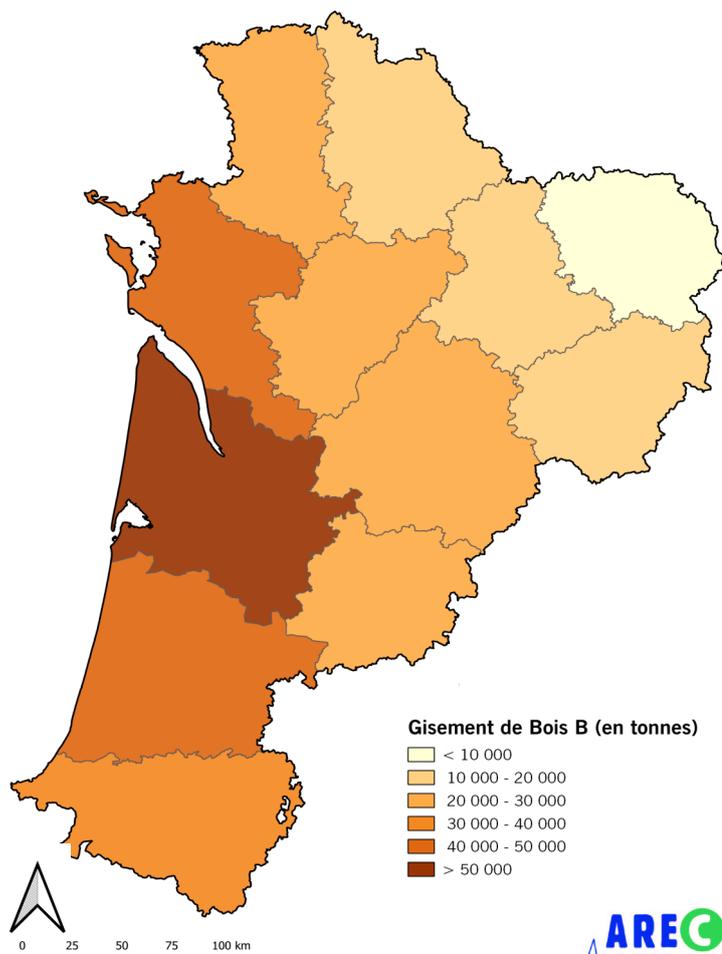
Sources : (1) Enquête AREC sur l'utilisation de MPR/CSR des industriels, redressée des déclarations IREP 2016.



FOCUS SUR LES DÉCHETS DE BOIS DE CLASSE B

La classification des déchets de bois utilisée par les professionnels de la gestion des déchets comprend trois catégories. La classe B regroupe les **déchets de bois non dangereux contenant une faible quantité d'adjuvants** ou autres matières (bois collés, ayant reçu un traitement en surface ou un revêtement). Il s'agit par exemple de déchets d'éléments d'ameublement en bois, de menuiseries en bois en fin de vie, etc.

ESTIMATION DU GISEMENT DE DÉCHETS DE BOIS DE CLASSE B EN NOUVELLE-AQUITAINE EN 2016



Source : AREC - Données 2016 - Edition 2019

AREC
AGENCE RÉGIONALE D'ÉVALUATION
ENVIRONNEMENT ET CLIMAT
Edition 11/09/2019

En 2016, le **gisement de déchets de bois de classe B** est estimé à environ **345 000 tonnes** en Nouvelle-Aquitaine.

Trois **origines** de production ont été considérées : 50% des tonnages proviennent des **déchets ménagers et assimilés** (*source AREC - ECOMOBILIER*), un quart des tonnages est issu des **déchets du bâtiment** (*source AREC*) et le quart restant provient des **déchets des entreprises de seconde transformation du bois** (*source AREC*).

Le principal exutoire pour ce flux est la **valorisation matière** dans l'industrie de fabrication de panneaux de process (**panneaux de particules**). En Nouvelle-Aquitaine, un acteur basé dans les Landes est concerné. La présence d'adjuvants dans ce flux ne permet pas, à ce jour, une **valorisation énergétique** dans des installations non équipées de **dispositif de traitement des fumées**.

Un fabricant de chaux basé en Dordogne est en capacité d'alimenter son four en co-incinération avec des déchets de bois de classes A et B.

Des installations telles que des **usines de pyrogazéification** ou des **fours de cimenterie** pourraient être en mesure de consommer ce flux. Cependant, les installations régionales ne disposent pas d'une technologie suffisamment mature ou des équipements nécessaires. Le **manque de débouchés** pour ce flux de déchets place la filière dans une situation critique de **saturation** des installations de traitement.

Dans le cadre du Comité stratégique de la filière bois national, des travaux sont notamment menés pour l'établissement d'une **nouvelle classification des déchets de bois** en quatre catégories, en meilleure adéquation avec la réglementation sur les

installations de combustion et le référentiel de recyclage en panneaux de particules.

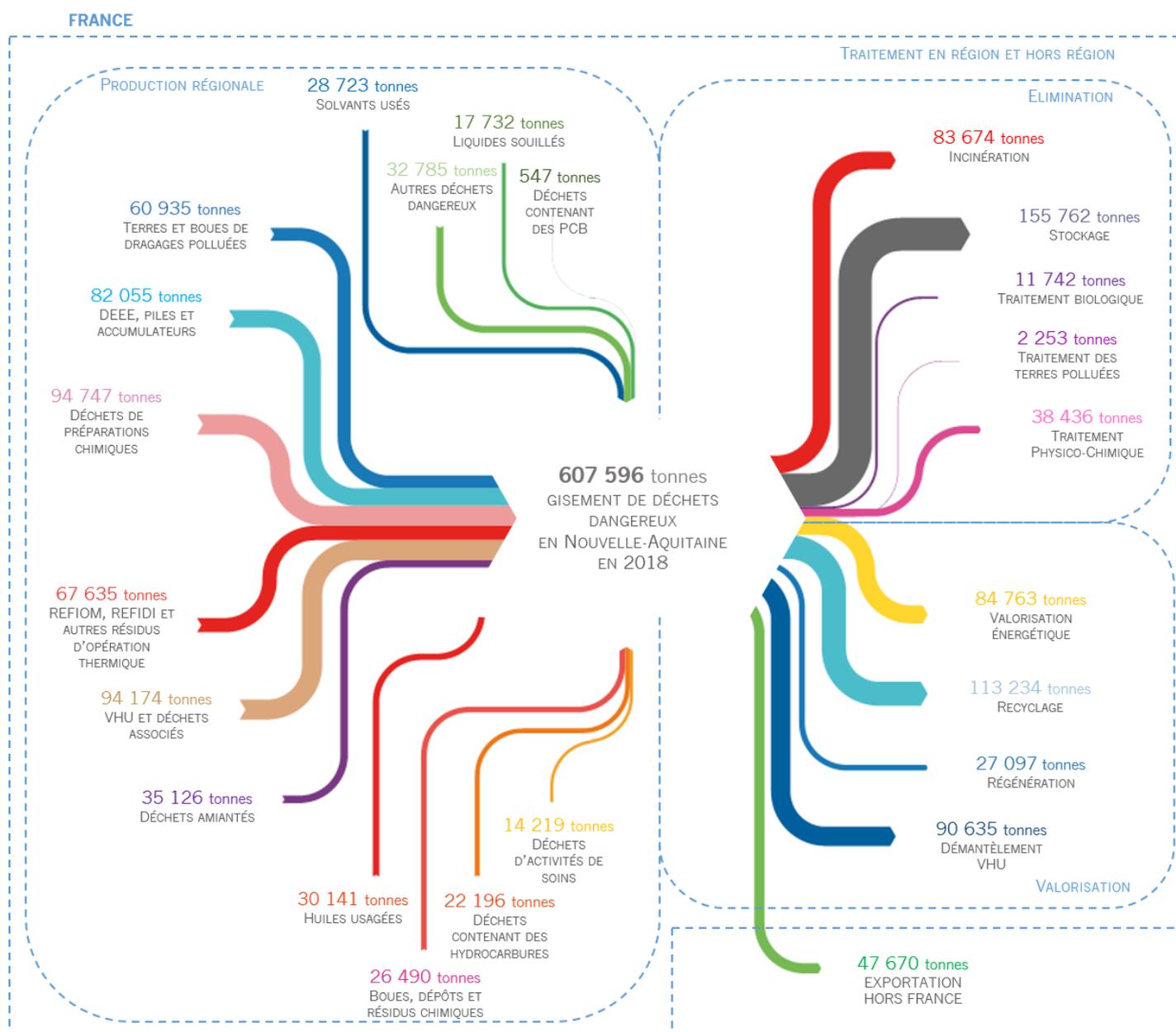
Des alternatives se développent à la marge sur le territoire en lien avec la valorisation de ces déchets. Par exemple, des activités de **démantèlement de menuiseries en vue d'un réemploi ou d'une réutilisation** sont recensées dans les Deux-Sèvres. Ou encore, une association basée dans les Landes produit en série du **moblier à forte valeur ajoutée à partir de déchets de bois** issus de déchèteries par une approche d'*upcycling* (surcyclage). Des acteurs se penchent par ailleurs sur l'**éco-conception** et le réemploi de matériaux (dont bois) dans le bâtiment.



PRODUCTION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DANGEREUX

En 2018, plus de **607 milliers de tonnes** de déchets dangereux ont été **produites** en Nouvelle-Aquitaine, soit 11% de plus qu'en 2017. Les **déchets de préparations chimiques**, les **VHU*** et **déchets associés**, les **REFIOM***, **REFIDI*** et **autres résidus thermiques** ainsi que les **terres et boues de dragage polluées** représentent plus de la moitié des tonnages produits. **52%** des déchets dangereux produits en Nouvelle-Aquitaine sont **traités en région** et **8%** des tonnages produits sont envoyés à l'étranger (principalement en Espagne).

NATURES ET FILIÈRES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS EN NOUVELLE-AQUITAINE EN 2018

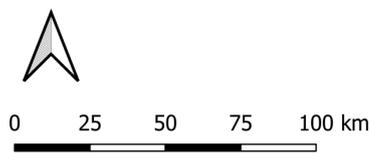
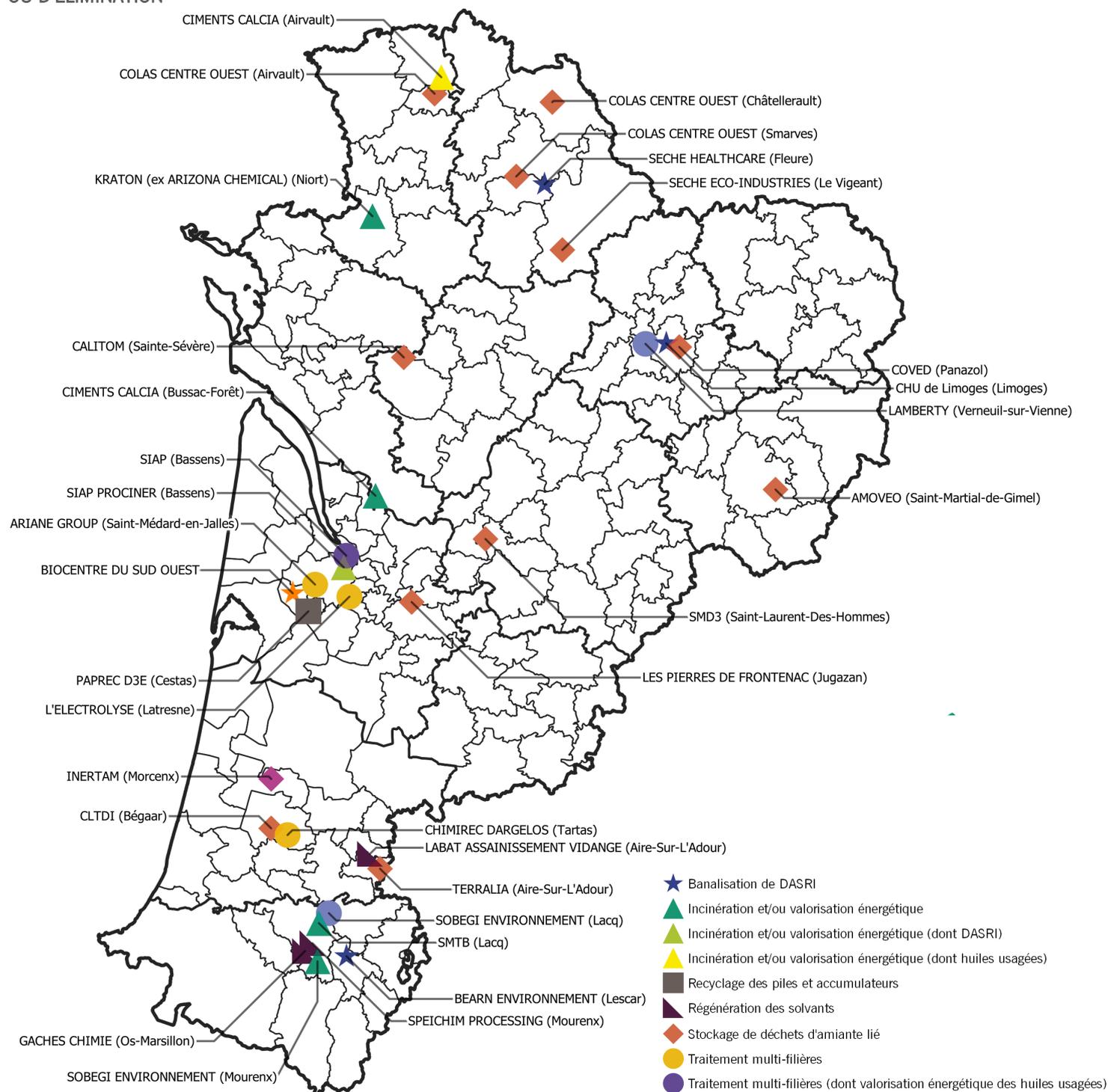


Source : AREC / GEREPE Éliminateurs / DREAL - Données 2018 - Édition 2020



La Gironde, les Pyrénées-Atlantiques et les Landes, concentrent la majorité des installations de traitement de déchets dangereux du territoire (hors installations de démantèlement de VHU* et de DEEE*). La Nouvelle-Aquitaine ne dispose d'aucune installation de stockage de déchets dangereux. Près de la moitié des tonnages de déchets dangereux traités en région le sont en Gironde.

INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE DÉCHETS DANGEREUX EN NOUVELLE-AQUITAINE EN 2018 PAR FILIÈRE DE VALORISATION OU D'ÉLIMINATION



Source : AREC / GEREP / base ICPE / observatoire VHU / COREPILE-SCRELEC - Données 2018 - Edition 2020

LEXIQUE

BTP	Bâtiment et Travaux Public
CODEC	Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire
CSR	Combustibles Solides de Récupération
DEEE	Déchets d'Équipement Électrique et Électronique
EIT	Écologie Industrielle et Territoriale
GEREP	Gestion Électronique du Registre des Émissions Polluantes
LTECV	Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte
PLPDMA	Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
PRPGD	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
REFIDI	Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Déchets Industriels
REFIOM	Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères
SOLTENA	Solutions pour la Transition Énergétique de Nouvelle-Aquitaine (ex-Pôle des Eco-Industrie et Aquitaine Croissance Verte)
VHU	Véhicule Hors d'Usage

AUTRES PUBLICATIONS DE L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES DÉCHETS ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



État des lieux de la filière des déchets de bois de classe B en Nouvelle-Aquitaine



Analyse des flux de matières de la Nouvelle-Aquitaine en 2017

Toutes les publications de l'AREC sont disponibles en ligne sur <https://www.arec-nouvelleaquitaine.com/mediatheque/> ou sur demande à info@arec-na.com

Pour toute question relative à l'économie circulaire et aux déchets : dechets@arec-na.com



L'association AREC, Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat, a pour objet d'accompagner les politiques de transition énergétique, économie circulaire et lutte contre les changements climatiques de Nouvelle-Aquitaine, par l'observation et le suivi dans les domaines suivants : énergie (production et consommation, énergies renouvelables), émissions de gaz à effet de serre, ressources (biomasse...) et déchets.

L'AREC est financée majoritairement par l'ADEME et le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.



60 rue Jean-Jaurès
CS 90452
86011 Poitiers Cedex
05 49 30 31 57
info@arec-na.com
www.arec-nouvelleaquitaine.com
[@AREC_NA](https://twitter.com/AREC_NA)